

*Côte Occidentale d'Afrique*

*Les premières Sociétés commerciales et industrielles*

(Actions et Titres bancaires anciens – Photographies anciennes – Cartes postales anciennes)

Étude #02

**La S. C. I. P. A. – La S. F. B. – La Kokumbo**

par Patrice Garcia<sup>1</sup>

Jusqu'à présent il y eu très peu d'études publiées et consacrées aux titres bancaires et/ou cartes postales émis par les sociétés coloniales qui se sont installées à la Côte Occidentale d'Afrique à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

La Côte d'Ivoire est le pays d'Afrique qui a émis le plus grand nombre de titres par rapport au Sénégal, à la Guinée ou au Congo. C'est en effet dans ce pays qu'il y a eu le plus grand nombre de sociétés qui sont venues s'installer dans la plupart des activités telles que l'industrie du bois avec les scieries, les plantations de café, cacao, bananes, les palmeraies, les huileries etc., ou le domaine commercial avec la CFAO, la SCOA pour ne citer que les plus grandes entreprises.

Nous aborderons dans cette étude trois sociétés qui étaient installées principalement en Côte d'Ivoire. Certaines de ces sociétés, comme la SCOA avaient aussi des comptoirs dans la plupart des pays de l'Afrique occidentale y compris le Gold Coast (Ghana) et la Sierra Leone.

D'un point de vue iconographique, les sociétés coloniales qui se sont implantées en Afrique de l'Ouest au début du XX<sup>e</sup> s. ont souvent produit des actions ou titres bancaires imprimés avec les coupons numérotés, et quelques-unes ont aussi édité des séries de cartes postales.

**Certains des titres bancaires** sont de véritable chefs d'œuvre :

- avec une impression de qualité, d'ailleurs quelques titres sont imprimés avec le même type de papier que les billets de banque.

- avec un beau dessin et les scripophiles (collectionneurs de titres) ne se trompent pas sur leurs valeurs dont les critères principaux sont les mêmes que pour les cartes postales, à savoir le design, la beauté et la rareté.



Coll. Patrice Garcia

*Un des premiers titres sur l'Afrique datant de 1897*

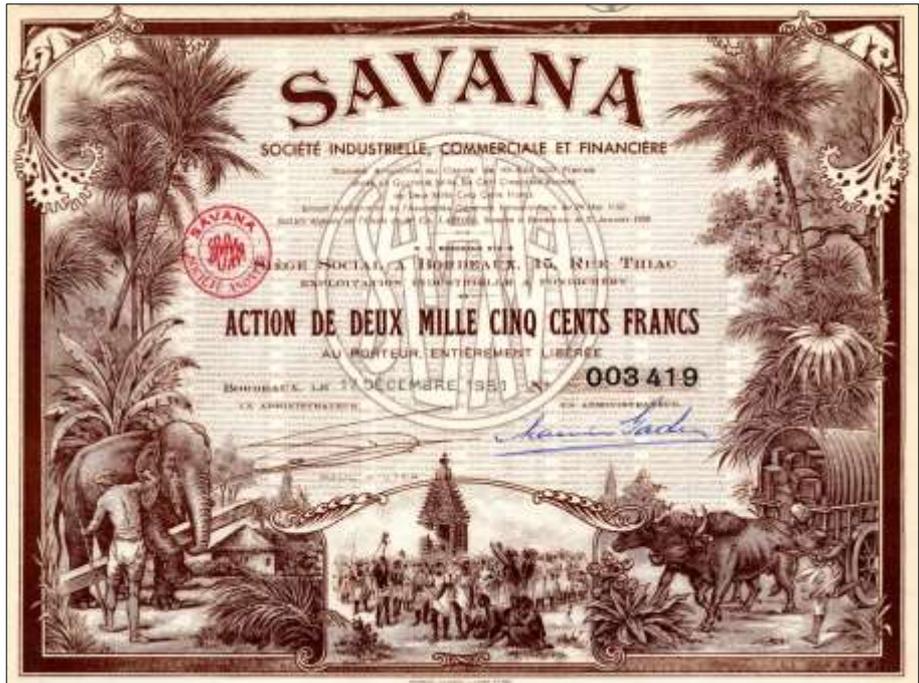
<sup>1</sup> Un groupe, composé de **Christian Comont**, **Terence Dickinson** et **Patrice Garcia**, travaille à l'élaboration des listes de Cartes Postales sur ces sociétés et de bien d'autres séries sur l'Afrique de l'Ouest dans le cadre des Éditions « Photocart'outremer ». Vous pouvez nous joindre à l'adresse [photocartoutremer@hotmail.fr](mailto:photocartoutremer@hotmail.fr)  
 Cette étude porte le numéro 2 car elle poursuit une série entamée (sans numérotation) dans le *Bulletin n°54* (Automne 2017) par l'article de P. Garcia : "L'aviateur Georges Lachmann (1890-1961) et la Société d'Exploitation de Produits Coloniaux (SEPC) – (anciennement G. Lachmann et Cie, Abidjan – Côte d'Ivoire)".

Qui a réalisé le dessin de ces titres ? qui les a imprimés ? Certains de ces documents ont des signatures et il suffit alors d'analyser l'illustration et de décrypter une signature.

Nous présentons ici quelques documents assez rares sur la Côte Occidentale d'Afrique. Il existe d'ailleurs un répertoire des titres d'Outremer réalisé par Guy Cifré en 1993. Ce dernier était présent au Salon des documents anciens d'Outremer que j'avais organisé en 1993 à Meudon, pour présenter son livre qui venait juste de sortir et nous montrait des titres anciens rares.

Pour ne pas être falsifiées ces actions étaient imprimées avec une qualité de papier égale au papier monnaie ; c'est le cas de l'action de 50 nouveaux Francs de la SCOA réalisée par l'**Imprimerie spéciale de valeurs mobilières**.

La part de Compensation au Porteur, de la même société, a été réalisée, quant à elle, par l'**Imprimerie Lafayette, 5 cité Trévisse à Paris**, dans un autre type de papier moins luxueux que celui de l'action.



Coll. Patrice Garcia

*L'un des plus beaux titres d'outremer, il est de Pondichéry et, de plus, n'est pas très onéreux pour le moment.*

## LA FRANCE D'OUTRE-MER



1500 titres répertoriés et cotés

Guy CIFRÉ

Pour ceux qui s'intéressent aux statuts, aux administrateurs et à toute autre information sur ces sociétés, et souhaitent investiguer un peu plus dans les archives notariales (que l'on trouve généralement aux archives départementales), il est à noter que les statuts au moment de la création de ces sociétés sont déposés chez un notaire.

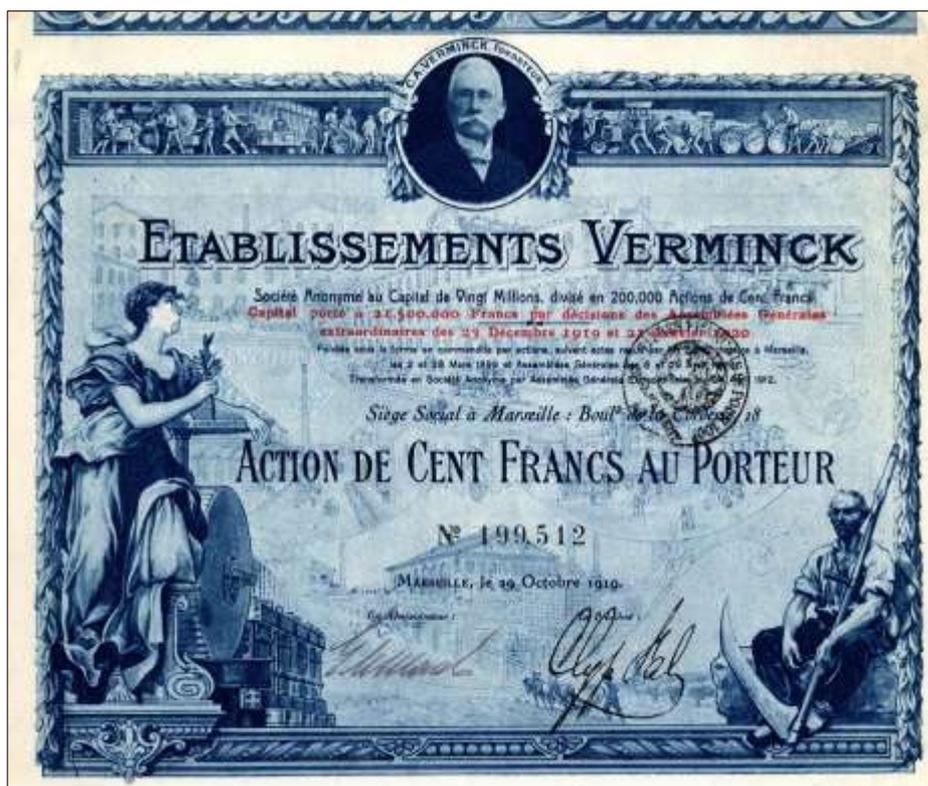
**Concernant les cartes postales**, il y a deux types bien distincts d'édition par les sociétés.

- Le premier type d'édition est à but lucratif, c'est-à-dire que nous avons des éditions assez, voire très importantes, comme par exemple les séries éditées par la SCOA, la CFAO, les établissements Périnaud. Les cartes postales étaient vendues dans les différents comptoirs sur des tourniquets.

- Le second type d'édition est à but commercial (non lucratif), les cartes étant éditées uniquement dans un but publicitaire, à la manière des cartes de visites de nos jours, et distribuées gracieusement. Nul doute que les cartes de ces séries soient extrêmement rares car tirées à très peu d'exemplaires ; aussi rares sont celles qui ont voyagé avec timbre et cachet etc. C'est le cas ici des séries de la SCIPA et de la SFB.

Le livre ci-contre est disponible sur Internet auprès de la Galerie Numistoria, site <https://numistoria.com>, géré par l'épouse de l'auteur, puisque Guy nous a quitté il y a quelques années déjà.

Parmi les sociétés que nous étudions, la plus ancienne est l'établissement Verminck de Marseille qui, à sa dissolution, devint la Compagnie Française de l'Afrique de l'Ouest (C.F.A.O). Dans les années 1900/1905, cette société a produit des séries de 12 à 24 cartes postales sur pratiquement chaque pays composant l'Afrique de l'Ouest y compris les pays anglophones, puis, plus tard des séries de cartes semi modernes dans les années 1950. Étant donné la production très importante de cartes sur l'ensemble des pays de l'Afrique Occidentale une étude complète sera consacrée uniquement à cette société.



Coll. Patrice Garcia

Dans l'immédiat nous avons retenu pour cette seconde étude deux sociétés (SCIPA et SFB) parmi tant d'autres de l'Ouest Africain, car chacune d'elles a produit une série de cartes postales et pour certaines sociétés les cartes sont extrêmement rares et recherchées. Ci-dessous la liste des sociétés en cours d'étude pour les prochaines publications :

- **Compagnie Aéromaritime**
- **Compagnie des gisements aurifères du Comoé et Affluents**
- **Compagnie des Scieries Africaines (Anciennement J. Vizioz)**
- **Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (C.F.A.O)**
- **Compagnie Française de Kong**
- **Établissements Charles Périnaud (Anciennement Pozzo Di Borgo)**
- **Jean Rose - Import/Export**
- **J. Hollande & Fils, Le Havre**
- **Lattes et Cie, Dakar et Bamako**
- **R.Nicolas. ivoiriste et tabletier à Grand-Bassam et à Dakar**
- **Société Commerciale de l'Ouest Africain (S.C.O.A)**
- **Société Commerciale et Industrielle des Palmeraies Africaines (SCIPA) (étude #02)**
- **Société d'Exploitation de Produits Coloniaux » (S.E.P.C) de Georges Lachmann (étude #01, déjà publiée, Bulletin I&M n°54)**
- **Société Forestière du Bandama (SFB) ((étude #02)**

Les sociétés étudiées ont émis des titres et des cartes postales, mais certaines n'ont émis que des cartes postales (exemple : SFB, CFAO, Etablissement Nicolas, etc.), alors que d'autres se sont cantonnées aux titres.

Pour ne pas oublier celles ayant émis que des titres (elles sont nombreuses, voir le répertoire de Guy Cifré), pour chaque étude nous vous ferons découvrir le(s) titre(s) « coup de cœur » du moment sur une société.

Les titres avec un très beau design sont plus difficiles à trouver, car naturellement ils sont plus recherchés. Pour cette fois nous avons choisi un titre non pas pour sa qualité graphique mais plutôt pour la petite histoire de cette société londonienne autour de ce titre. Nous avons retenu une Société Aurifère : « The Kokumbo Company Limited. » de Côte d'Ivoire.

Nous signalons qu'il existe un site recensant des sociétés coloniales, il s'agit de : <http://www.entreprises-coloniales.fr>

## Société Commerciale et Industrielle des Palmeraies Africaines (S.C.I.P.A)

La S.C.I.P.A a été fondée à Paris le 18 mai 1920, le siège social était au 29 rue de Clichy à Paris 9<sup>e</sup>, avec un capital de 6 millions de francs. Elle a émis 82 000 parts de fondateurs et 60 000 actions de 100 francs, ce qui signifie que le tirage de l'action est plus faible. D'un point de vue scripophilique elle a plus de valeur dans la collection.

Les statuts au moment de la création de cette société ont été déposés chez Maître Guérin notaire à Paris.

Le but de la société est l'exploitation du palmier à huile.

Par arrêté du gouverneur général de l'A.O. F. la concession d'une palmeraie de 300 hectares située à Abra (cercle des Lagunes, par Alépé), a été accordée à la Société commerciale et industrielle des palmeraies africaines (*Les Annales coloniales*, du 15 décembre 1922).

La palmeraie est à Abra en passant par Alépé en Côte d'Ivoire. Cette société faisait aussi un commerce général d'importation et d'exportation. Elle importait des aliments, tissus, quincaillerie, elle exportait des oléagineux, du cacao, du bois, et du coton.

Elle avait des comptoirs à Grand-Bassam, Bouaké, et Abidjan.

Sur les illustrations ci-dessous, seule la couleur différencie la Part de fondateur de l'Action.



Coll. Patrice Garcia



Coll. Patrice Garcia



Coll. Patrice Garcia

Le nom du graveur de ces titres figure dans la marge inférieure en petits caractères, il s'agit de Charles Crabbe installé à l'époque, 3 rue Auber à Paris.

**Essai de datation des cartes postales :**

La S.C.I.P.A a édité une série d'environ une douzaine de cartes postales. Le tirage est vraiment faible, certainement 100 exemplaires de chaque. Ce qui en fait une des séries de cartes postales les plus rares de Côte d'Ivoire. De par le passé, nous avons fait des calculs de probabilité sur le nombre de cartes postales restantes de nos jours par rapport au nombre initialement émises 120 ans plus tôt. Le pourcentage se situe entre 5 et 8%. Dans le cas de cette série, il resterait donc moins de 10 exemplaires de chaque carte. D'où la rareté de ces cartes postales et les prix atteints sur un site d'enchère comme Delcampe : ainsi la carte N°2 *Wharf d'Abidjan et remorqueur "Soudan"* a atteint 45 euros. Et pourtant le sujet photographié n'a rien de « sexy ».

Le photographe n'a pu être identifié, certainement un des employés de la société qui possédait un appareil photographique. D'ailleurs tous les clichés sont sur le même sujet autour de cette société, de ses équipements et de ses environs.

Les cartes ont été éditées après 1920, EKD<sup>2</sup> = 1<sup>er</sup> juillet 1925. Très peu de cartes ont circulé. Comme pour la série de cartes de la SEPC et de la SFB, ce sont des cartes publicitaires.

**Liste des cartes postales**

- 1 Wharf d'Abidjan remorqueur et chaland de la Société
- 2 Wharf d'Abidjan et remorqueur "Soudan"
- 3
- 4 Direction (façade arrière) et Magasins à Abidjan
- 5 Atelier de réparation à ABIDJAN
- 6 Magasins de la société à Abidjan
- 7 Siège de la Direction d'Afrique à Abidjan
- 8
- 9 Comptoir et Pavillons d'habitation à Abidjan
- 10



Coll. Christian Comont



Coll. Patrice Garcia



Coll. Christian Comont

<sup>2</sup> EKD signifiant « **Earliest Known Date** » (la plus ancienne date connue).

## Société Forestière du Bandama (S.F.B)

La Société Forestière du Bandama est une société d'exploitation de bois créée en commandite le 19 juillet 1919 avec un capital de 125 000 francs.

Une **société en commandite par actions** ou **SCA** est une structure juridique originale pour laquelle on distingue deux types d'associés : les *commanditaires* et les *commandités*.

Les commandités sont responsables indéfiniment et solidairement des dettes sociales alors que les commanditaires ne sont responsables qu'à hauteur de leurs apports. En contrepartie, les commandités disposent de prérogatives accrues (ils disposent notamment, sauf clause contraire, d'un droit de veto sur toute modification des statuts).

Elle est à distinguer de la **société en commandite simple** (dans laquelle les associés reçoivent des parts et non des actions).

Le siège social et d'exploitation est situé à Grand-Lahou (Côte-d'Ivoire).

Elle a un correspondant en Europe : la Société Bordelaise de Matériel et Produits coloniaux, 20, cours d'Alsace-Lorraine à Bordeaux.

Le but de cette société est l'exploitation des essences de bois de la Côte d'Ivoire, tels que l'acajou, l'iroko, l'etc.

### Essai de datation des cartes postales :

Il est difficile de pouvoir les dater exactement car ce sont des cartes publicitaires. Elles n'ont pas été vendues ni distribuées gracieusement en Côte d'Ivoire ce qui fait qu'aucune n'a circulé et donc aucune n'a d'oblitération, ni de date même manuscrite.

Néanmoins comme les cartes de la SCIPA, ces cartes ont été imprimées dans les années 1920/1925.

Deux séries ont été émises, l'une numérotée, l'autre non. Dans la série numérotée certains clichés ont été repris de l'autre série ce que nous signalons en fin de légende.

Quelques clichés ont été à nouveau édités en cartes postales par La Société Bordelaise de Matériel et Produits coloniaux

### A, série non numérotée

(un numéro fictif a été attribué entre parenthèses)

En milieu de légende le mot **ACAJOU** est en noir

(1) Bille à l'équarrissage (idem B-14)

(2) Bille au traçage pour être équarrie à la hache.

(idem B-16)

(3) Embarquement des billes à **Grand-Lahou**.

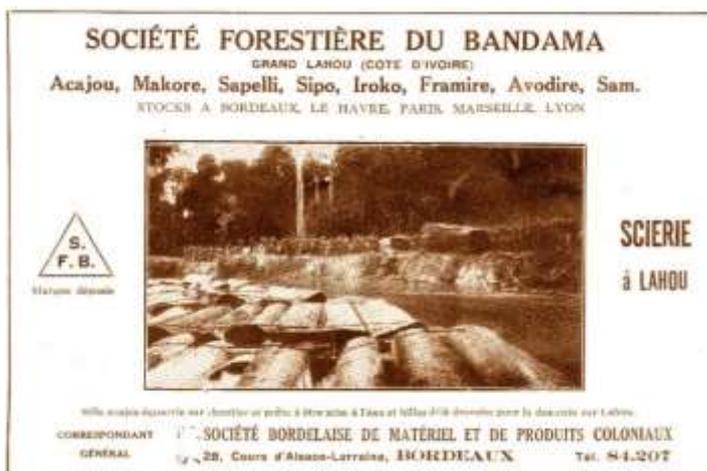
(4) Manœuvres à l'appel /\* avec et sans mention au verso\*/

(5) Mise à l'eau des billes (idem B-13)

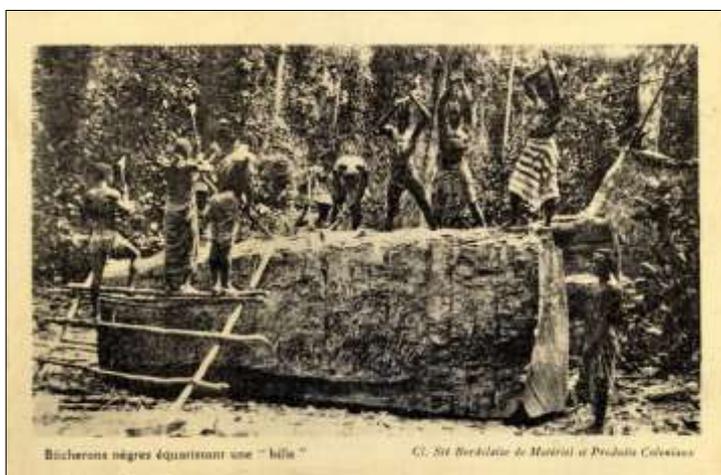
(6) Mise à l'eau des billes et formation d'un drôme en rivière (idem B-10)

(7) Saignée à la hache pour l'abatage [sic]

(8) Tronçonnage après abatage [sic] (idem B-15)



Coll. Hervé Lefort



Carte postale des éditions de la Société Bordelaise de Matériel et Produits coloniaux

Coll. Patrice Garcia



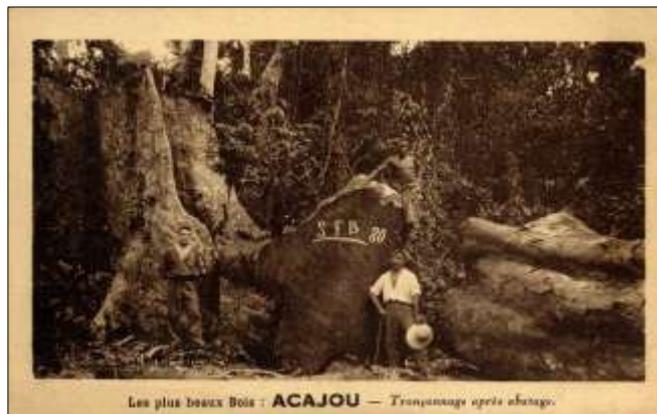
Encart publicitaire paru dans Le Monde Colonial illustré de janvier 1937

Coll. BnF-Gallica

**B, série numérotée**

En milieu de légende le mot **ACAJOU** est en rouge

- 10 Mise à l'eau des billes et formation d'un drôme en rivière (idem A-6)
- 11 Fourche à l'équarrissage
- 12 Arbre géant après abatage
- 13 Mise à l'eau des billes (idem A-5)
- 14 Bille à l'équarrissage (idem A-1)
- 15 Tronçonnage après abatage de l'arbre 80 (idem A-8))
- 16 Bille au traçage pour être équarrie à la hache (idem A-2)
- 17.



Coll. Patrice Garcia



Coll. Patrice Garcia

*Le « Titre Coup de Cœur »*

**The Kokumbo (Ivory Coast) Company Limited.**

Voici un exemple de propagande pour vendre des actions, parue dans des journaux spécialisés comme *Le monde dentaire*, une revue pour les dentistes. Dans la rubrique "Bulletin Financier", nous trouvons une description alléchante de ces titres dans le domaine aurifère.

Il ne faut pas oublier, dans l'exposé qui va suivre, que la Kokumbo (Ivory Coast) Company, Limited est une compagnie mère dont le but n'est pas d'exploiter par elle-même, mais seulement de « prouver » les mines de son territoire pour les céder ensuite à des filiales qui seront pourvues du capital nécessaire à l'exploitation. (*Journal des chemins de fer* du 21 février 1903)

Le domaine de Kokumbo est situé dans la région du Baoulé, en Côte d'Ivoire.

*« The Kokumbo (Ivory Coast) Company Limited a été constituée en décembre 1902, grâce à une entente survenue entre elle, la Compagnie Française de Kong et l'Assim Fesu and Gold Coast Syndicate Ltd.*

*Elle possède dans la Côte-d'Ivoire la propriété du sol et du sous-sol sur 30 000 hectares situés près de la ville de Kokumbo, à l'est de la rivière Bandama et de son affluent le N'zy ...*

*Le capital de la Kokumbo (Ivory Coast) Co Ltd est de 500 000 livres en actions de 1 livre, dont 450 000 sont émises. La Société a envoyé plusieurs missions sur ses terrains. La plus efficace fut celle dirigée par M. Phillipot, en 1905, qui releva le plan de 10 000 hectares de terrains. Ces 10 000 hectares sont répartis sur une ligne d'environ 12 kilomètres, perpendiculairement au confluent du N'zy et du Bandama. Tout le long de ces douze kilomètres on rencontre des travaux indigènes faits soit sur le filon même, à l'aide de puits extrêmement primitifs, soit sur les alluvions.*

*Revenu de sa mission, M. Phillipot fit part de ses intéressantes découvertes à quelques-uns de ses amis de Lyon qui se constituèrent en un syndicat afin de vérifier sur place les dires de M. Phillipot.*

*Une deuxième mission fut envoyée qui porta ses efforts sur le gisement de Kokumbo-Goumansou pour le quartz et la vallée de l'Aloukro pour les terres aurifères. C'est donc sur ces deux points que portèrent spécialement les efforts de la mission.*

**1) Le Quartz. —**

L'ingénieur expert vérifia le gisement de Kokumbo-Goumansou et découpa sur une surface de 4 hectares 1/2 une couche de quartz presque horizontale d'une puissance moyenne de 0,80, tenant 25 grammes d'or à la tonne. (Échantillons pris par M. Chacornac, ingénieur civil des mines, et remis à MM. Morin frères, essayeurs de la Banque de France, à Paris.)

**2) Les Terrains aurifères.**

— Pour les terres aurifères, l'expertise a porté sur la vallée de l'Aloukro ; le travail de vérification a exigé le creusement de 134 puits de sondages mesurant ensemble 549 mètres, les essais sur place à la batée - de 1 048 échantillons et les analyses au laboratoire de 38 échantillons moyens. Les résultats de

l'expertise furent les suivants : le cube de terre exploitable est de 597 304 mètres cubes ; la valeur industrielle du placer est de 7 250 000 francs. La conclusion de l'ingénieur expert fut la suivante : « Le tonnage en vue, le résultat des analyses rendent cette affaire des terres alluvionnaires excessivement intéressante. »

En résumé, les rapports de MM. Phillipot et Chacornac conclurent à l'existence de :  
81 000 tonnes de quartz aurifère à Kokumbo-Goumansou

597 000 mètres cubes de terre aurifère dans la vallée de l'Aloukro ; donnant environ : pour le quartz, 2 065 kilogrammes d'or ; pour les terres, 597 304 mètres cubes valant 7 250 000 francs ; ceci, c'est le minerai en vue. Mais si l'on se rapporte aux exploitations locales vues dans la région et si le résultat de nouvelles recherches que M. l'Ingénieur expert estime devoir être poussées avec activité, et dont il fixe les points les plus intéressants, concorde avec celui obtenu, on est en droit d'espérer une richesse aussi grande sur la majeure partie, du domaine qui constituerait alors une valeur considérable qu'il est impossible d'apprécier. Sur ce rapport, une société filiale va être prochainement constituée à Lyon pour exploiter 1 000 hectares de terrains (sol et sous-sol) à prendre sur le domaine de 30 887 hectares dont la Société Kokumbo est propriétaire. La Société Kokumbo, pour cet apport, recevra en actions le quart du capital dans la nouvelle société et en tirera un bénéfice certain. Nous savons aussi qu'aussitôt que M. Phillipot sera de nouveau à Kokumbo, c'est-à-dire à l'automne prochain, plusieurs missions envoyées par de grands trusts miniers anglais iront à Kokumbo pour étudier les terrains qui ne sont pas pris par la première société filiale, et il n'y a pas de doute, vu la minéralisation considérable des dits terrains, que des sociétés anglaises ne se constituent pour l'exploitation de l'or qu'on y trouve. L'achat des actions Kokumbo aux cours actuels (10 à 12 francs) nous paraît donc une affaire financière des plus intéressantes, car les risques sont des plus minimes et les chances de plus-value illimitées ; nous ne saurions donc trop recommander cette opération à nos lecteurs. »

A. Max, Israel, Warnet et C°. Membres du Syndicat des Banquiers en valeurs au comptant (près la Bourse de Paris).

Pour plus d'informations sur cette société il existe de nombreux journaux de l'époque relatant ses activités : *Le Journal des débats* du 9 mars 1903, *Le Journal des chemins de fer* du 21 février 1903, *Les Annales coloniales* du 27 février 1912, *Le Journal des finances* du 19 décembre 1912, *La Revue Sud-Africaine* du 15 mars 1903. Dans cette dernière revue la description de la société est beaucoup plus complète et nous avons une reproduction gravée sur bois, d'une carte géographique de la Côte d'Ivoire du lieutenant-colonel Marchand, complétée de plusieurs autres petites cartes signalant les lieux des gisements.



Coll. Patrice Garcia

**En conclusion :**

Ces actions démonétisées et cartes postales d'une autre époque contribuent à faire revivre l'épopée de ces compagnies coloniales pionnières du développement économique de ces régions.